

Zeitschrift:	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
Herausgeber:	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
Band:	31 (1943)
Heft:	648
 Artikel:	Un hôpital-école pour femmes en Ethiopie
Autor:	F.A.I.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-264976

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

d'Aide aux Réfugiés» parallèle à celui pour les prisonniers de guerre et ayant le même but : créer dans les camps des foyers de culture et de loisirs.

Le «Service d'Aide aux Réfugiés Civils Internes en Suisse» a commencé avec un secrétaire visiteur, mais il a dû étendre rapidement son activité à mesure que le nombre de camps augmentait. Actuellement nous sommes une équipe de 3 hommes et 3 femmes. Trois d'entre nous avaient déjà travaillé auparavant dans des camps en France. Notre tâche consiste à nous rendre personnellement dans nos camps respectifs afin de voir quelles y sont les possibilités d'activité, puis à y emporter tout le matériel nécessaire. Il nous arrive de rester plusieurs jours dans un même camp pour y installer un foyer, mais le plus souvent nous procédons par visites. Peu à peu chaque camp est pourvu de livres, de jeux, de musique, de matériel de jardins d'enfants. Des cours sanitaires, des cours de langue, de sténo-graphie, de travaux manuels sont organisés. Pour ces derniers nous avons reçu du matériel de plusieurs groupes d'U.C. J.F. Dans un «home» pour femmes, nous avons pu contribuer à la création d'un cours ménager. Avec l'été, les égouts de sport surtout sont accueillis avec joie. Les ping-pongs sont pris d'assaut. Dans un camp d'hommes, une véritable équipe de football a pu se former. A côté des envois destinés à la collectivité, nous nous occupons aussi de faire parvenir du matériel à des particuliers : boîtes de peintures, livres spéciaux, instruments de musique.

Nous avons plusieurs projets en train : actuellement nous achetons de mettre au point une discothèque classique circulaire dans laquelle nous plaçons beaucoup d'espoir. Nous avons fait l'expérience que rien ne vaut une heure de belle musique pour recréer, rafraîchir l'atmosphère d'un camp. Pour la fin d'automne nous prévoyons une exposition qui présentera des spécimens de tous les travaux faits par les réfugiés pendant leurs heures de loisir, depuis des cendriers et des dessins d'enfants jusqu'à des peintures, des sculptures, des manuscrits de romans et de poèmes. Cette exposition a un double but : stimuler les internés dans leurs activités personnelles et d'autre part, rendre le public attentif et compréhensif au problème des réfugiés.

Notre joie est de constater qu'avec le temps nous arrivons à connaître nos camp «du dedans» et que bien que nous ne puissions passer que quelques heures avec eux, la plupart des chefs et des responsables parmi les réfugiés viennent à nous considérer comme leurs collaborateurs. Dès lors, c'est ensemble que nous cherchons les meilleurs moyens d'atteindre un but commun : ranimer, orienter les forces vives d'êtres déracinés et dont les énergies sont usées souvent par de longs séjours dans des camps précédents. Pour cette tâche, toutes nos forces à nous ne sont pas de trop, ni l'emploi de nos cervae et de nos coeurs.

R. BÉGUIN.

(Extrait des «Nouvelles» des Y.W.C.A.).

HOTEL COMTE VEVEY - LA TOUR

Confort - Belle situation - Jardin

Problèmes de célibataires : les besoins de la pensée.

Dans Vaillance, organe des Unions chrétiennes de jeunes filles, ces considérations très suggestives :

Toutes les demoiselles interviewées nous ont spontanément et d'un élan dit :

— Les conversations avec des hommes sont bien plus intéressantes que les conversations entre femmes.

— Pourquoi?

— En général, leur champ d'intérêt est plus large.

— Si ce sont des hommes intelligents!

— Naturellement. Pour moi, j'ai des discussions palpitantes avec mon docteur et avec mon pasteur.

— Entre femmes, la discussion devient presque toujours sur des questions secondaires : nous avons de la peine à suivre une idée pendant longtemps. Toutefois s'il ne s'agit pas de problèmes qui nous soient proches.

— Et nous nous passionnons trop à la discussion quand le problème nous touche de près.

— Et nous supportons mal la contradiction. Une atteinte à nos idées, à nos opinions risque toujours de nous apparaître comme une offense personnelle. Nous en voulons à celle qui attaque notre façon de voir.

— Les hommes, eux, restent calmes dans la discussion. Ils savent écouter les idées opposées avec intérêt et sans se fâcher...

— Hem!... Excepté quand il est question de politique!...

Le statut des gardes-malades

(Suite de la 1^{re} page.)

Une discussion avait été annoncée après ces rapports, qui fut largement utilisée. A vrai dire, plutôt qu'une discussion, ce fut une série de nouveaux exposés, d'expériences et de renseignements intéressants fournis, soit par des directeurs d'institutions, comme par exemple M. Rubattel, directeur de l'Hôpital cantonal de Lausanne, qui montra notamment les efforts accomplis pour arriver au repos hebdomadaire que l'on n'a pas encore pu atteindre (l'horaire comprend 3 jours complets de congé par mois, plus 5 jours fériés par an avec indemnité) ; soit par de nombreux médecins, comme le Dr Bersot (Le Landeron), qui, comparant le statut des gardes-malades avec celui du personnel des établissements psychiatriques, montra les résultats obtenus par ce dernier, qui est mixte et organisé professionnellement ; soit encore par Mme Lee-mann elle-même, qui avec beaucoup de bonne grâce parla des expériences faites à la polyclinique zurichoise, où l'on a réussi par une meilleure organisation intérieure à augmenter le nombre du personnel tout en diminuant les dépenses. D'autres assistants prirent aussi la parole pour défendre la cause qui n'avait pas encore été soutenue de l'infirmière privée, l'essentiel des rapports ayant surtout touché au statut de la garde-malade d'hôpitaux et de cliniques.

D'une façon générale, et pour résumer cette séance si riche, les réformes réclamées nous ont paru porter essentiellement sur

— la durée des heures de travail (on sait que, d'après l'enquête de la Veska, celle-ci est fréquemment de 10 à 12 h. 3/4 par jour, soit de 75 à 80 heures par semaine) : le Dr Junet, de la Croix-Rouge genevoise, a même cité des cas de petites cliniques privées où l'horaire de travail est de 13 heures par jour — et même de 24 heures, parce que le personnel n'est pas suffisamment nombreux pour que les infirmières ne doivent pas encore veiller toute la nuit après avoir travaillé tout le jour ;

— le congé hebdomadaire complet (24 heures) ;

— le congé annuel (l'Association des Infirmières vaudoises avait demandé un mois entier en été) ;

— la suppression des travaux d'entretien et de nettoyage, à remettre à du personnel nouveau masculin ;

— des traitements plus élevés, qui permettent la possibilité d'une assurance-vieillesse ;

— une meilleure organisation intérieure, soit en ce qui concerne «l'anarchie du côté médical», comme n'a pas hésité à la qualifier l'un des docteurs présents, soit en ce qui concerne un meilleur roulement permettant d'employer, sans frais plus considérables, un plus grand nombre d'infirmières, et d'éviter ainsi le surmenage ;

— la situation des gardes-malades privées ;

— l'urgence d'un recrutement. Plusieurs voix, en effet, et parmi les plus autorisées, se sont élevées pour signaler comment des jeunes filles, remarquablement qualifiées et inspirées par un haut idéal, hésitent à se vouer à la tâche d'infirmière, sachant combien les conditions du travail, et cela aussi bien pour le service hospitalier que pour le service privé, sont éprouvantes dans notre pays. Des cas précis ont été cités également de gardes-mala-

des, obligées après peu de temps, de renoncer, la mort dans l'âme, à une besogne au-dessus de leurs forces, et les chiffres du directeur de la Source, frappants quant aux ravages opérés dans ce personnel féminin, n'ont pu qu'être corroborés par d'autres de ses confrères. C'est donc une nécessité vitale, pour les malades comme pour le public en général, aussi bien que pour les infirmières elles-mêmes, que d'améliorer sans tarder leur statut.

Et c'est là peut-être qu'une difficulté surgira, non pas tant de la part du public, qui peut à tout moment se trouver rangé dans la catégorie des malades, non pas de celle des médecins qui, à en juger par ceux que nous avons entendus à Lausanne sont pleins de compréhension et désirent des réformes, non pas même tant des pouvoirs publics, quand bien même les budgets hospitaliers se trouveront parfois plus lourdement chargés — mais bien de certaines des intéressées elles-mêmes. C'est un fait connu et frappant qu'il est des gardes-malades qui se considèrent manquer à la vocation qu'elles ont choisie, souvent par une décision d'ordre religieux, en demandant des modifications à leur situation, et en ne tenant pas compte de la nécessité absolue, dans l'intérêt supérieur même de cette vocation, de sauvegarder leur santé. Il faut souhaiter que tous, pasteurs, directeurs et directrices d'institutions, s'appliquent à leur faire comprendre comment ce sentiment, profondément respectable en soi, va carrément contre le but auquel elles ont consacré leur

vie.

Pour terminer cette belle séance, tous les assistants voteront à l'unanimité la résolution suivante :

L'assemblée réunie sous les auspices du Cartel romand d'hygiène sociale et morale, le 7 octobre 1943, à Lausanne, après avoir entendu divers exposés sur les conditions de travail du personnel soignant, approuve l'initiative prise par le Conseil social émet le vœu que ces conditions soient améliorées sans tarder, notamment en ramenant à un niveau raisonnable le nombre d'heures de travail journalier du personnel soignant, en généralisant le jour de repos hebdomadaire et en déchargeant les infirmières des nettoyages qui pourraient être accomplis par des hommes, et charge le Secrétariat du Cartel HSM de la réalisation de ce vœu.

Celui-ci ne demeurera donc pas, comme cela est parfois le cas, un vœu pie. M. Balmas ayant accepté cette nouvelle tâche et comptant sur le concours d'une Commission spéciale du Cartel. Inutile de dire avec quel intérêt nous suivrons les résultats de cette campagne, que viennent appuyer les deux motions vaudoise et neuchâteloise. Voilà du pain sur la planche pour les bonnes volontés !

E. GO.

Un hôpital-école pour femmes en Ethiopie

On annonce la décision de l'empereur d'Ethiopie de fonder, en souvenir de sa fille, la princesse Tschai, un hôpital-école pour femmes. C'est durant son exil en Angleterre que la jeune prin-



A chaque élection des Chambres fédérales, depuis 1928, nous mettons sous les yeux de nos concitoyens et de nos concitoyennes cette image frappante de la presque nullité de notre rôle dans l'Etat!... Combien de fois nous faudra-t-il la faire voir encore?..

Cliché Mouvement Féministe

Une comparaison entre l'homme et la femme suisse.

on se lavait les mains et on distribuait les restes aux esclaves. La journée se terminait par des libations et des offrandes aux lares.

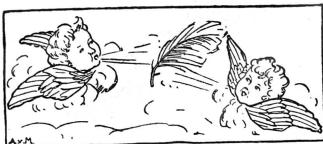
La matrone pompéenne s'occupait elle-même des achats ; elle n'avait qu'à aller dans la rue de l'Abondance, à deux pas de chez elle, pour trouver l'atelier de Vecilius Verecundus, fabricant de vêtements de laine et de lin, ou pour passer chez le teinturier où fumaient de grandes chaudières. Si les toges de son mari ou de ses fils devaient être nettoyés, elle les envoyait à l'atelier d'une fullonica, et les objets en bronze ou en terre cuite étaient parfaitement réparés par un ouvrier spécialisé qui tenait boutique tout au bout de cette importante artère, tout près d'une rue étroite et mal famée, où ses esclaves fréquentaient en cachette certaine auberge, attirés surtout par la présence d'une formosa puella (une belle jeune fille) leur servant à boire. Mais, non loin de là, la dignie matrone pouvait admirer le graffiti d'un sévère pater-familias, qui invocait la colère des dieux sur ceux qui auraient manqué d'égard envers ses puellæ..

... La dame romaine, *mater-familias*, respectée, mais soumise à l'autorité maritale, s'occupait uniquement de la direction de la maison, où elle était libre et honorée. Ayant promis en se mariant de consacrer toute sa vie à la famille, elle surveillait les serviteurs esclaves, au nombre desquels on comptait les cuisiniers aussi bien que les pédagogues chargés d'instruire les enfants. La maîtresse de maison filait et tissait, aidée par ses suivantes (les ancillæ), mais confiait tous les gros travaux à des esclaves. Elle recevait des visites, en rendait, accompagnait son mari aux jeux et au théâtre, s'intéressait parfois à la chose publique — mais toujours en subordonnée.

Papiers Peints DUMONT

19 B^e HELVETIQUE

cesse, à la mémoire de laquelle cette institution sera consacrée, avait conçu ce projet, elle-même la première femme de son pays à embrasser cette vocation, entrant résolument comme étudiante-apprentie à l'hôpital des enfants malades d'Ormond Street; et toutes les sœurs gardent le souvenir vivant de sa promptitude d'esprit, de son



DE-CI, DE-LA

Une présidente de la Chambre basse.

C'est au Danemark que cela se passa, le 2 juin dernier. En effet, cette session de la Chambre a été présidée par Mme Gautier-Schmit, seconde vice-présidente de cette Assemblée législative.

S. F.

La mort d'une romancière.

De Melbourne (Australie) vient d'arriver la nouvelle de la mort d'une romancière suisse, Mme Esther Landolt. Elle était Zurichoise et avait épousé un médecin de Melbourne. Elle a publié en Suisse plusieurs romans, écrits après s'être fixée en Australie, mais dont l'action se passe dans sa patrie. Sa *Delphine, la servante*, a été honorée d'un prix d'honneur de la Fondation Schiller suisse.

Les femmes médecins dans le Reich.

L'Allemagne comptait, en 1942, 75.960 médecins, dont, comme l'a écrit *Médecine et Hygiène*, N° 6, 9.426 femmes. Celles-ci se répartissaient comme suit : 4546 exerçaient leur activité sur la base d'un contrat de service, et 2.210 étaient établies comme praticiens indépendants. Les autres n'exerçaient pas leur profession. La proportion des femmes médecins mariées était de 54,7 %, dont 47,1 % avaient épousé des collègues.

Le plus jeune des conseillers d'Etat en Angleterre.

La princesse Elizabeth va sous peu devenir conseiller d'Etat — le plus jeune dans l'histoire

Le Consommateur
soucieux de ses intérêts
fait ses achats à la
COOPÉRATIVE

Femmes médecins dans l'antiquité

De la même collaboratrice dans le m^e journal, les intéressants détails suivants :

...l'histoire de la médecine cite un grand nombre de femmes qui, dès les temps les plus reculés avaient acquis une renommée en exerçant la profession de médecin. N'insistons pas sur le fait qu'elles se dédiaient surtout à l'art des cosmétiques, qu'il était difficile, sinon impossible, en ces temps-là, de séparer de la médecine proprement dite.

La première femme médecin sur laquelle on possède des renseignements quelque peu certains était une Grecque, appelée Aspasie. Les historiens ne savent pas s'il s'agit là de la célèbre amie de Périclès, ou d'une homonyme. Ses écrits d'obstétrique furent recueillis en un traité par Actius d'Amida (543 av. J.-C.), mais ils ont été perdus. Aspasie s'était surtout spécialisée dans la cosmétique.

L'histoire d'une autre femme médecin, Artémise, est plus connue. C'est là une des figures féminines les plus sympathiques de l'antiquité ; elle est représentée comme le symbole de la fidélité conjugale. Artémise était l'épouse du roi Mausole de Carie auquel elle fit élever un splendide tombeau, qui devint l'une des sept merveilles du monde. Elle s'occupa avec beaucoup d'intelligence d'études de médecine, et spécialement du pouvoir guérisseur des plantes. L'histoire d'ailleurs nous apprend que si Sparte laissait aux femmes toute liberté d'accéder aux professions libérales, les Athéniens avaient interdit, par une loi, aux femmes et aux esclaves (charmant ce rapprochement, n'est-ce pas ?) l'exercice de la médecine.

Que les fleurs de Hirt sont donc belles !

4, rue de la Fontaine Tel. 5.01.60

Pour soigner
TOUX et MAUX DE GORGE
prenez la
POTION FINCK
(formule du Dr. Bischoff)
En vente à la **PHARMACIE FINCK & C^e**
26, rue du Mont-Blanc, Genève
au prix de Fr. 1.80.

A La Halle aux Chaussures
Maison fondée en 1870
Mme Vve L. MENZONNE
Solidité - Elegance
5 % escompte en tickets jaunes
17, Cour de Rive, Angl. Boulevard Helvétique, 30

BAECHLER
tient tout mettant tout!

tolérance qui étaient interdites aux termes de la loi de 1930 sur la protection de la santé publique et l'assistance sociale.

Le nouveau décret assujettit aussi à des examens médicaux périodiques et occasionnels les prostituées et toutes les autres personnes (sauf les femmes mariées) exposées à contracter et à transmettre des maladies vénériennes. Le mariage est interdit aux vénériennes. D'autres dispositions, obligeant les malades vénériens à se soigner et punissant la transmission des maladies vénériennes, existaient déjà dans la loi de 1930.

Le décret, qui inspire des principes dictatoriaux de coercition dans un domaine où jusqu'ici elle s'est avérée inefficace à l'égard de la population civile, ne saurait prévenir la dissémination des maladies vénériennes.

F. A. I.

Apprivoissons les chiffres !

Un peu de statistique sur le cinéma en Suisse

Sait-on bien...

qu'il est vendu annuellement de 30 à 36 millions de billets de cinéma dans toute la Suisse ? et que 50 à 54 millions d'heures sont passées au cinéma chaque année par nos concitoyens et concitoyennes ? ...

qui existe en Suisse allemande 196 cinémas, au Tessin 23, et en Suisse romande 114, ceci sans tenir compte des localités qui font usage à tour de rôle des appareils ? ...

que les villes qui possèdent le plus grand nombre de ces lieux de représentation relativement au chiffre de leur population sont, dans l'ordre suivant : Biel (97,5 %), La Chaux-de-Fonds (95 %), Lausanne (76 %), Genève (75 %); puis, passablement en arrière, Lucerne (59 %), Bâle (51 %), Zurich (50 %), Saint-Gall (39 %), Winterthour (33 %), et pour finir Berne (32 %), soit presque la moitié des chiffres de Lausanne et Genève.

On se demandera pourquoi la proportion est tellement plus forte pour la Suisse romande ? par exemple pourquoi Genève possède 20 cinémas, alors que Bâle, dont la population est à peu près la même, n'en compte que 15 ? et pourquoi Berne n'en a que 8 et Biel 6 ? Peut-être s'en trouvera-t-il parmi nos lecteurs que ce problème de psychologie nationale intéressera, et dont nous serons heureuse de recevoir les solutions proposées.

(D'après les chiffres publiés pour 1942 par le journal « Foyer pour tous ».)

le choix pour toutes les bourses

Buisson-Paisant

3, rue du Rhône - Genève

GRANDE MAISON DE BLANC - NOUVEAUTÉS

Au Bébé
Vevey
Rue d'Italie
M. Gobet.

Maison spéciale de
LAINES et tous tricots
mains

Sous-vêtements
dames et enfants

le temps de commencer l'œuvre à laquelle elle s'était consacrée avec tant de dévouement et de savoir-faire.

La nouvelle institution comprendra, avec une école d'infirmières, une clinique médicale, un laboratoire de recherches, une bibliothèque aussi bien pour les professeurs et les élèves que pour les malades, et un service itinérant destiné aux malades des villages lointains. En plus des services incalculables qu'elle rendra à la population, elle permettra de faire des études précieuses sur les maladies tropicales.

Le rétablissement des maisons de tolérance en Roumanie

Un décret-loi paru au *Monitorul Oficial* du 11 septembre dernier rétablit les maisons de

traités, et spécialisée dans les soins des malades de femmes. Le prof. Hergott lui a attribué l'invention de la périnéoraphie (opération chirurgicale très délicate, qui répare la déchirure du périnée, aux parties génitales). Elle écrit ses mémoires et l'on conserve dans des bibliothèques italiennes plusieurs exemplaires manuscrits de ce livre. Dans cet ouvrage, docte et curieux, il y a plusieurs recettes pour la préparation de parfums et de teintures, et d'après ce que Trotula nous dit de ses expériences médicales, nous pourrons nous faire une idée exacte des connaissances de cette époque en matière d'obstétrique.

D'autres noms de doctoresse de Salerne nous sont parvenus. L'une d'elles fut célèbre comme chirurgienne, deux siècles plus tard. Un document de l'époque fait état de la permission d'exercer la profession de médecin accordée à la femme de Matteo di Romana, appelée Françoise. Avec la décadence de l'Ecole de Salerne qui, au XIV^e siècle, avait perdu toute son importance, il n'est plus trace de femmes médecins. Du moins nous n'avons pas aucun document prouvant l'inscription de femmes comme élèves médecins.

...Les universités, qui n'établissent plus aucune différence de sexe entre leurs inscrits, ne font donc aujourd'hui que retourner à l'antique et sage tradition de la plus grande des écoles de médecine.

Un Bureau de conseils pour l'achat de meubles et de tressus à Bâle

La Commission féminine bâloise pour les questions économiques (*Basel Frauenkommission für Wirtschaftsfragen*), organisée au début de la guerre, s'est beaucoup occupée de l'aide aux familles de mobilisés, comme le firent des organisations privées dans de nombreux cantons, avant que fussent créées les diverses caisses de compensation et d'allocations pour les mobilisés. Pendant que la Commission se livrait à cette activité particulière, elle constata que de nombreuses familles de mobilisés se trouvaient brusquement dans la gêne, parce qu'elles avaient contracté des obligations que les secours qu'elles recevaient — suffisants pour les frais de location et les dépenses quotidiennes indispensables — ne pouvaient couvrir. La majorité des dettes dans lesquelles se virent ainsi plongés bon nombre de ménages provenaient d'achats à tempérance. La Commission fut ainsi amenée à étudier l'ensemble des problèmes touchant les achats à tempérance, le budget familial et l'acquisition d'un tressus modeste ; le résultat de ces études fut la création, au début de l'année 1943, d'un Office de consultation pour l'achat de meubles et de tressus.

La tâche de cet Office consiste surtout à conseiller les gens avant qu'ils se décident à un achat inconsidéré qui les chargerait d'obligations auxquelles ils ne pourraient faire face par la suite. Les achats discutés sont envisagés du triple point de vue esthétique, technique et économique. La question du beau ne peut sans doute être envisagée et résolue de la même manière pour tous, mais il existe certains principes généraux qu'il est parfaitement possible de faire connaître et certaines fautes de goût qu'il est possible d'éviter. Les gravures qui sont montrées au cours de la séance ne portent pas le nom du fabricant, afin d'éviter toute propagande commerciale pour l'une ou l'autre fabrique. Une dérogation à cette règle n'est faite que si quelqu'un est décidé fermement à un achat déterminé, immédiatement après avoir vu les gravures de l'Office. On suggère